

Débat d'orientations Budgétaires 2006

Présentation de François Fortassin, président du Conseil Général des Hautes-Pyrénées

Présenter un débat d'orientation budgétaire pour 2006 est un exercice délicat du fait des nombreuses incertitudes qui pèsent sur notre budget.

En effet, le budget 2006 va être le premier budget qui devra intégrer les incidences des lois Raffarin - De Villepin sur la décentralisation, le handicap et la cohésion sociale.

A ce jour, la plupart des décrets d'application de ces textes ne sont pas parus. Ils devront pourtant s'appliquer dès le 1^{er} janvier prochain.

Notre débat d'orientation et peut-être demain notre budget vous sont donc présentés avec des dépenses dont l'évaluation est faite sur la base des données partielles que nous détenons.

Les incertitudes peuvent être estimées à près de 3 millions d'euros, soit plus de 3 points de fiscalité !

Il faut noter que, si les premiers transferts de compétence ont globalement respecté les principes affirmés de compensation des charges, il n'en est absolument pas de même pour les lois en matière de handicap et de cohésion sociale.

Pour le handicap, l'étude menée par le cabinet Ernst et Young pour le compte de l'Association des Départements de France démontre que sur 2 milliards de dépenses nouvelles liées à la loi, la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ne pourra prendre en charge que 550 millions d'euros. C'est donc une charge nette nouvelle de 1,5 milliards d'euros qui va peser sur les budgets des départements. Les chiffres de cette étude se confirment au niveau local. L'Etat nous indique en effet qu'il est en mesure de nous transférer 780 000 euros correspondant à la prise en charge de 20 % des bénéficiaires potentiels de la prestation prévue pour les grands handicapés.

On ne peut que regretter que la nécessaire solidarité à l'égard des handicapés soit à la charge quasi exclusive des collectivités territoriales.

Il en est de même dans le domaine de l'emploi où les RMA, les contrats d'avenir et bon nombre de dispositifs nouveaux permettent à l'Etat de diminuer ses charges et de les transférer sur les conseils généraux. Nous nous voyons confier la responsabilité d'une part grandissante du secteur de l'insertion professionnelle, certainement pour masquer l'inefficacité des décisions prises dans ce domaine par le gouvernement actuel.

Il faudrait parler, de plus, de la recentralisation des actions de santé prévue par la loi du 13 août. Le gouvernement s'étant aperçu qu'il n'était pas en mesure de faire face à la compétence qu'il avait souhaité exercer, nous a proposé des modalités de transfert dignes d'un véritable racket afin de nous imposer de conserver cette responsabilité : le coût réel pour le Conseil Général des Hautes-Pyrénées était en effet de 230 000 euros, alors que nous aurions subi un prélèvement de 1,2 millions d'euros si nous n'avions pas conservé ces actions !

Malgré les incertitudes, les difficultés, le flou dû aux mesures gouvernementales, nous voulons relever plusieurs défis l'an prochain :

- mettre en place la décentralisation, chantier essentiel avec la nécessité, dès que nous le pourrons, d'organiser dans les meilleures conditions possibles pour nos administrés les transferts qui nous sont imposés par la loi,
- assurer une prise en charge globale du handicap.

Nous avons de plus choisi de nous investir dans trois dossiers majeurs :

- la création du Syndicat Mixte de l'aéroport de Tarbes afin de participer pleinement au projet Pamela de démantèlement et d'entretien d'avions de ligne et d'avions militaires.
- la construction de nouvelles archives départementales rendue nécessaire par l'état actuel de ce service où les normes de sécurité, de classement et de conservation du patrimoine ne sont plus respectées.
- la mise en place d'un programme agenda 21 de développement durable.

Ces projets seront possibles avec un maintien du volume d'emprunt au niveau atteint depuis 4 ans soit 20 millions d'euros et avec une hausse des taux d'imposition de 3 %, soit un taux inférieur de plus de 1 % à ce qui serait nécessaire si nous prenions en compte le coût réel des transferts de charges non compensés.

Telles sont les orientations budgétaires qui vous sont proposées.